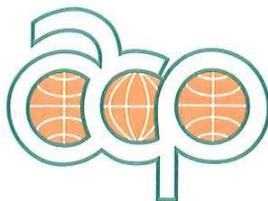


Groupe des Etats d'Afrique
des Caraïbes et du Pacifique
(Groupe ACP)



African, Caribbean and
Pacific Group of States
(ACP Group)

REFERENCE **ACP/81/005/20**
Départ. MFDPI/HB/BL/gn *BP*

Bruxelles, le 17 février 2020

Série de symposiums sur la coopération Sud-Sud

***Le Groupe des États ACP et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud
: nouer des alliances pour renforcer le multilatéralisme à travers la coopération
Sud-Sud et triangulaire***

25 février 2020 Maison ACP

Bruxelles, Belgique

I. Informations générales et contexte

1. Dans son document d'orientation politique « Le Groupe ACP que nous voulons », le Groupe des États ACP a clairement exposé sa vision qui est de *devenir la première organisation transcontinentale œuvrant solidairement à l'amélioration des niveaux de vie de nos populations à travers la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. La mission du Groupe consiste à accélérer le développement politique, économique et social des populations ACP à travers la bonne gouvernance, l'éradication de la pauvreté, la promotion des échanges commerciaux, le développement durable et une intégration équitable dans l'économie mondiale.*
2. Le 9^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement ACP tenu les 9 et 10 décembre 2019 à Nairobi (Kenya) a renforcé la vision et la mission énoncées, en prônant un Groupe ACP devenu un acteur mondial efficace, transformé et engagé en faveur du multilatéralisme. Ces deux points constituent des éléments fondamentaux de la stratégie politique et de la transformation institutionnelle et organisationnelle requises pour relever les défis du 21^e siècle et, en particulier, la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la mise en œuvre des politiques intra-ACP, régionales et nationales de développement qui y sont liées.
3. Le Groupe des États ACP partage et soutient l'idée que ces défis ne peuvent être relevés qu'à travers une action collective, qui s'avère aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Une telle action collective requiert des partenariats qui se définissent comme des « relations volontaires de collaboration entre diverses parties, publiques et non publiques, qui décident de travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun ou d'entreprendre une activité spécifique et, d'un commun accord, de partager les risques et les responsabilités ainsi que les ressources et les avantages » (Résolution 62/211 de l'Assemblée générale).
4. Le Groupe ACP considère que les relations et les partenariats diversifiés d'un Groupe ACP transformé, telles qu'envisagées dans le mandat confié par les Chefs d'État et de gouvernement, permettent de renforcer et d'élargir sa coopération pour englober, au-delà de son partenariat de longue date avec l'Union européenne, l'hémisphère Sud, les institutions mondiales et les organisations internationales, ainsi que des organisations et pays individuels sur une base bilatérale.
5. Par conséquent, une diversification des partenariats et un renforcement du dialogue avec les partenaires internationaux sont nécessaires pour garantir l'efficacité du développement, des résultats tangibles et des impacts positifs sur les vies des citoyens des pays ACP. Des contacts pourraient être établis avec des partenaires nouveaux et non traditionnels n'ayant pas de relations directes significatives avec les pays ACP (« Vers le Groupe ACP que nous voulons »), par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

6. Aujourd'hui, le Groupe ACP entretient des partenariats avec plusieurs organisations dont des organismes et programmes des Nations Unies (PNUD, UNOSSC, FAO, FIDA, ONUDI), la Communauté des pays lusophones (CLPL), le Secrétariat du Commonwealth (COMSEC), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), GIZ et le Brésil, entre autres. Des possibilités de partenariat avec le Pérou et l'Inde, ainsi qu'avec le Bureau du PNUD à Malabo, sont également à l'étude.
7. En 2016, le Secrétariat ACP a collaboré avec le Système de recherche et d'information pour les pays en développement (RIS), une des plus grandes cellules de réflexion en Inde qui mène des travaux sur des problématiques économiques mondiales, y notamment le partenariat au développement, en vue de partager ses expériences et son approche de la coopération Sud-Sud avec le reste du monde.
8. Le protocole d'accord prévu avec l'Inde a pour but d'exploiter le potentiel que recèle le Centre d'information ACP sur la coopération Sud-Sud et triangulaire pour renforcer la capacité du Groupe ACP à partager et à diffuser des informations entre les pays ACP, d'une part, et entre ceux-ci et d'autres pays en développement de l'hémisphère Sud, d'autre part.
9. Le symposium sur « *Le Groupe des États ACP et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud : Nouer des alliances pour renforcer le multilatéralisme* » sera organisé à un moment crucial, c'est-à-dire : (i) après la révision de l'acte constitutif du Groupe ACP, l'Accord de Georgetown, visant à redynamiser le Groupe ACP de sorte qu'il soit à la hauteur de ses objectifs ; (ii) pendant les négociations sur un nouvel accord de partenariat ACP-UE devant faire suite à l'Accord ACP-UE de Cotonou actuellement en vigueur ; et (iii) dans un nouveau contexte international où le multilatéralisme est menacé.
10. Les discussions sur l'accord post-Cotonou ont permis d'identifier des domaines thématiques potentiels en vue d'éventuelles alliances mondiales, notamment :
 - **Paix et sécurité**, en particulier les menaces sécuritaires, le terrorisme, l'extrémisme violent, la cybersécurité et la cybercriminalité
 - **Droits de l'homme**, notamment la promotion de **l'égalité hommes-femmes**, ainsi que le renforcement de la démocratie et de l'État de droit
 - Réalisation des ODD à travers les questions thématiques de l'éducation, la **santé**, l'eau, l'assainissement, et **l'autonomisation des femmes et des jeunes**
 - Croissance économique inclusive et durable - croissance économique structurelle, création d'emplois décents pour tous, **exploitation du potentiel du commerce en matière de développement**
 - Changement climatique – nécessité d'une action collective forte et **décisive en matière de durabilité environnementale** et de changement climatique
 - **Migration et mobilité ;**

11. Ces domaines thématiques peuvent guider la mise en œuvre de la vision et de la mission du Groupe ACP, une question que le symposium se propose d'aborder.

II. Objectifs

12. Le symposium a pour but de :

- 12.1. partager des expériences et dresser un bilan des progrès réalisés par le Groupe ACP et ses partenaires en matière de relèvement des défis liés à la mise en œuvre des ODD énoncés dans l'Agenda 2030 ;
- 12.2. identifier les moyens de faire des partenariats existants et nouveaux des piliers d'une approche globale du Groupe ACP visant à permettre à celui-ci de contribuer plus efficacement au renforcement du multilatéralisme ; et
- 12.3. réfléchir aux moyens de promouvoir des partenariats de nature à renforcer les capacités et les mécanismes institutionnels ACP, en vue d'un renforcement des bonnes pratiques et d'un transfert technologique au bénéfice des pays et régions ACP.

III. Participants

13. Le symposium rassemblera des représentants des États membres ACP, des experts du Secrétariat, des représentants du CPLP/PALOP, du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil européen, du gouvernement belge, d'organisations internationales, régionales et autres, d'institutions financières, de pays émergents et d'organismes des Nations Unies, de dirigeants du secteur privé et d'organisations caritatives, ainsi que de représentants de la société civile et du monde universitaire.

IV. Organisation de la Conférence

14. Ce symposium d'une journée consistera en des exposés présentés par des représentants du Groupe ACP et de ses partenaires, suivis de discussions interactives avec le public et animées par un modérateur qui sera désigné pour chacune des séances.

V. Résultats attendus

15. La conférence devrait déboucher sur les résultats suivants :

- 15.1. **la fourniture de messages clés** qui serviront de base pour l'élaboration d'un plan de travail pragmatique en matière de CSS&T, pour appuyer des initiatives nationales, régionales, intra-ACP et internationales visant à accélérer la réalisation des ODD ;
- 15.2. l'identification des domaines dans lesquels un appui à la mise en œuvre d'un plan de travail pour le Centre ACP d'information sur la coopération Sud-Sud et triangulaire de Malabo (Guinée équatoriale) est nécessaire ; et
- 15.3. la signature d'un protocole d'accord entre le gouvernement indien et le Secrétariat du Groupe des États ACP.